



Elections municipales 2026

Par Franz49

Bonjour,
Est-il possible de cumuler le mandat de président du conseil de fabrique à celui d'un élu municipal ?
Merci

Par isernon

bonjour,

à ma connaissance, depuis 1905, les fabriques subsistent uniquement dans les trois départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
vous pouvez votre question à une des préfectures concernées.

salutations